

PUBLIE LE 07/04/2025



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2025\_030

**OBJET : Avenant n° 1 au Contrat de territoire Région 2023-2027 - modification de la maquette financière prévisionnelle**

### Exposé

Le Contrat de territoire Région 2023-2027 a été signé le 7 mars 2024. Il porte sur 18 actions portées par Le Cotentin et les communes pour un montant total prévisionnel d'investissement de 93 023 344 € dont un prévisionnel de 65 921 854 € pour les maîtres d'ouvrage et un montant prévisionnel, pour la Région Normandie, de **14 211 568 €**.

Cependant, face à l'urgence de la situation financière du pays, le gouvernement demande aux collectivités locales de lourds efforts afin de réduire le déficit national. La Région Normandie est donc contrainte de revoir à la baisse l'enveloppe financière consacrée à la contractualisation territoriale. Cette réduction s'élève à 15 % mais le plancher de 75 € par habitant est maintenu.

Ainsi, la cible recalculée pour la Communauté d'Agglomération du Cotentin est de **13 431 300 €**. La diminution par rapport au montant d'aide régionale sur le contrat actuel est donc de 750 268 €.

Pour répondre à cet effort, il est proposé de ne plus mobiliser le concours financier de la Région sur le **projet de tiers-lieux économique « Produit phare » sur lequel était prévue une aide régionale prévisionnelle de 900 000 €**. Ce retrait couvre les 750 268 € de crédits régionaux qu'il était demandé de libérer. Un reliquat de 149 732 € sera disponible pour une révision.

L'avenant ainsi que la nouvelle maquette financière prévisionnelle sont joints en annexe.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° DEL2024\_004 en date du 15 février 2024 portant sur la signature du contrat de territoire avec la Région Normandie 2023-2027,

**Considérant** la nécessité d'adapter la maquette financière du contrat afin de répondre à la réduction de l'enveloppe cible consacrée à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Le conseil communautaire** a délibéré (Pour : 130 - Contre : 1 - Abstentions : 49) pour :

- **Approuver** l'avenant n° 1 au contrat de territoire Région 2023-2027 ayant pour objet la modification de la maquette financière prévisionnelle,
- **Autoriser** la Présidente ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LA PRESIDENTE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

Christèle CASTELEIN

Hubert LEMONNIER

Annexe(s) :

Maquette financière prévisionnelle modifiée

Projet d'avenant

27 MARS 2025

Date d'envoi de la convocation : le 20/03/2025

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 165

Nombre de votants : 180

A l'ouverture de la séance

**Secrétaire de séance** : LEMONNIER Hubert

L'an deux mille vingt cinq, le jeudi 27 mars, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h45 sous la présidence de Christèle CASTELEIN.

**Etaient présents :**

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Florence, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BOTTA Francis, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, LELIEVRE Christophe suppléant de DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUCHEMIN Maurice, FAGNEN Sébastien, FAUDEMÉR Christian, FIDELIN Benoît, LÉCONTE Stéphane suppléant de FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSELIN Bernard, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAUCHECORNE Dominique, HAYÉ Laurent (jusqu'à 21h27), HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HUREL Karine, ENQUEBECQ Eliane suppléante de HURLLOT Juliette, JOUANNEAULT Tony, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, MAUNOURY Jean-Luc suppléant de LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan (à partir de 19h32), LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry (jusqu'à 20h55), LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LÉCONTE Marcel suppléant de LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, MAUQUEST Jean-Pierre, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jacky, MOUCHEL Jean-

Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOLIER Luc, SOURISSE Claudine, TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILDIER Sandrine, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

**Ont donné procurations :**

BERNARD Christian à LE POITTEVIN Lydie, BOUSSELMAME Noureddine à LEFRANC Bertrand, BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, BRISSET Franck à LEBLOND Auguste, DUBOST Nathalie à DIGARD Antoine, DUCOURET Chantal à MEDERNACH Françoise, DUVAL Karine à FAGNEN Sébastien, FRANCOISE Bruno à HEBERT Karine, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, HAYE Laurent à FIDELIN Benoît (à partir de 21h27) HERY Sophie à TARIN Sandrine, JEANNE Dominique à ASSELINE Etienne, LEMOIGNE Sophie à HUREL Karine, LEMOINE Morgan à LEQUILBEC Frédéric (jusqu'à 19h32), LEMONNIER Thierry à HAMON Myriam (à partir de 20h55), PLAINEAU Nadège à GRUNEWALD Martine, VARENNE Valérie à PERRIER Didier.

**Absents/Excusés :**

BALDACCI Nathalie, BLESTEL Gérard, BROQUAIRE Guy, BROQUET Patrick, CAUVIN Jean-Louis, FALAIZE Marie-Hélène, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, PIC Anna, SIMON François.



**CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027**  
**MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE**  
*révisée 2025*  
**CA COTENTIN**

n° FA	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région			Département		Etat		Autres financements (Agglomération, Europe...)		Autofinancement du MO ou reste à charge	
				Montant	Taux	DC/FRADT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
<b>AMBITION 1 - Orientation stratégique 1 - Consolider le maritime</b>														
1	LE COTENTIN	Développer la cité de la mer: création d'une nouvelle attraction	7 000 000 €	1 400 000 €	20%	FRADT	500 000 €	7%	1 050 000 €	15%		0%	4 050 000 €	58%
<b>AMBITION 1 - Orientation stratégique 7 - Devenir une destination touristique incontournable</b>														
3	GATTEVILLE-LE-PHARE	Mettre en valeur le site classé : aménagement des abords du phare de Gatteville	600 000 €	120 000 €	20%	FRADT	120 000 €	20%	100 000 €	17%	140 000 €	23%	120 000 €	20%
4	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	Rénovation du château : poursuite de la rénovation du château	489 030 €	122 258 €	25%	DC	48 903 €	10%	195 612 €	40%		0%	122 257 €	25%
<b>AMBITION 1 - Orientation stratégique 8 - Renforcer l'offre de formation supérieure</b>														
5	UNIVERSITE DE CAEN	Développer l'attractivité du campus : programme de modernisation et de rénovation énergétique du Campus de Cherbourg-en-Cotentin	11 064 417 €	1 500 000 €	14%	DC		0%		0%	En cours		9 564 417 €	86%
<b>AMBITION 2 - Orientation stratégique 3 - placer les communes au coeur de l'attractivité</b>														
6	CHERBOURG-EN-COTENTIN	Réfection du plateau piétonnier	5 628 121 €	1 000 000 €	18%	FRADT	1 000 000 €	18%	1 000 000 €	18%	800 000 €	14%	1 828 121 €	32%
7	BARNEVILLE-CARTERET	Création d'un complexe sportif multi-sites et multi-sports	3 266 152 €	653 700 €	20%	FRADT	653 700 €	20%	300 000 €	9%	570 000 €	18%	1 088 752 €	33%
8	LA HAGUE	Aménagement urbain autour des école de Beaumont-Hague	834 000 €	250 200 €	30%	FRADT		0%	250 200 €	30%	70 000 €	8%	263 600 €	32%
9	MARTINAVAST	Aménagement du coeur de bourg : aménagement des espaces publics (place Portalès et parvis gare-église)	1 195 000 €	239 000 €	20%	FRADT	243 977 €	20%					712 023 €	60%
9 bis	MARTINAVAST	Aménagement du coeur de bourg : immobilier commercial	965 579 €	193 116 €	20%	FRADT	144 837 €	15%	212 427 €	22%	193 116 €	20%	222 083 €	23%
10	PORTBAIL-SUR-MER	Requalification de l'esplanade du baptistère	363 700 €	72 740 €	20%	FRADT	140 200 €	39%				0%	150 760 €	41%
11	SAINT-PIERRE-EGLISE	Réhabilitation de la salle omnisports	937 144 €	187 429 €	20%	FRADT	280 000 €	30%	150 000 €	16%	70 000 €	7%	249 715 €	27%
12	SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE	Aménagement urbain coeur de bourg	980 500 €	245 125 €	25%	FRADT	101 700 €	10%	70 000 €	7%	334 250 €	34%	229 425 €	24%
13	VALOGNES	Chemineements doux et paysagers en coeur de ville	690 000 €	138 000 €	20%	FRADT	151 000 €	22%	250 000 €	36%		0%	151 000 €	22%
14	LE COTENTIN (commerçants du Cotentin)	Poursuite du dispositif Cotentin proximité - Fonds mutualisé (ACTe)	4 000 000 €	400 000 €	10%	FRADT	200 000 €	5%			200 000 €	5%	3 200 000 €	80%
<b>AMBITION 2 - Orientation stratégique 4 - Développer et organiser l'offre de santé</b>														
15	LE COTENTIN	Extension du PSLA des Pieux	3 327 272 €	100 000 €	3%	DC	500 000 €	15%	210 000 €	6%		0%	2 517 272 €	76%
16	LE COTENTIN	Création d'un centre de santé communautaire	2 500 000 €	150 000 €	6%	DC	150 000 €	6%	210 000 €	8%		0%	1 990 000 €	80%
<b>AMBITION 2 - Orientation stratégique 7 - Doter le territoire des équipements sportifs qui lui font défaut</b>														
17	CHERBOURG-EN-COTENTIN	Construction d'un palais des sports : démolition, rénovation, extension de Chanterevne	23 900 000 €	4 500 000 €	19%	DC	1 080 000 €	5%	500 000 €	2%	En cours		17 820 000 €	74%
18	LE COTENTIN	Reconstruction d'une patinoire	13 600 000 €	2 040 000 €	15%	FRADT	200 000 €	1%	500 000 €	4%			10 860 000 €	80%
<b>TOTAUX</b>			<b>81 340 915 €</b>	<b>13 311 568 €</b>			<b>5 514 317 €</b>		<b>4 998 239 €</b>		<b>2 377 366 €</b>		<b>55 139 425 €</b>	

A noter : le projet de centre d'affaires de Valognes et l'aménagement du centre bourg de Barfleur feront l'objet d'un nouvel examen lors de la révision du contrat

<b>TOTAL REGION</b>	<b>13 311 568 €</b>
<b>TOTAL DROIT COMMUN</b>	<b>6 372 258 €</b>
<b>TOTAL FRADT</b>	<b>6 939 310 €</b>



# **Contrat de territoire 2023-2027 Communauté d'agglomération du Cotentin**

## **Avenant**

## **AVENANT A LA CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT DU CONTRAT DE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN**

### **Entre**

La Région Normandie, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 10 mars 2025,

Et

La Communauté d'agglomération du Cotentin, représentée par Madame Christèle CASTELEIN, Présidente, dûment habilitée par délibération du Conseil Communautaire du 27 mars 2025.

### **Vu**

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM);

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions,

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie, et son avenant,

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands,

Le contrat de territoire entre la Région Normandie et la Communauté d'agglomération du Cotentin, signé le 7 mars 2024,

Le courrier de la Région du 4 novembre 2024 adressé aux intercommunalités et PETR concernés par la contractualisation territoriale, les informant de la réduction de l'enveloppe consacrée aux contrats de territoire 2023-2027,

Les objectifs de développement retenus par le territoire et validés par les partenaires de la contractualisation,

### **Considérant**

L'évolution du contexte économique, social et territorial depuis 2022 entraînant, pour les collectivités locales et notamment la Région, un risque d'affaiblissement durable de leur capacité d'investissement.

Au regard de ce contexte, la nécessité d'ajuster l'impact financier de la contractualisation territoriale régionale pour la période 2023-2027, tout en maintenant un soutien conséquent aux projets d'investissement des territoires normands.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la modification de la maquette financière du contrat de territoire, suite au contexte évoqué en préambule.

### Article 2 : Engagement des parties

L'article 6.1 alinéa 4 de la convention partenariale est modifié comme suit :

Le contrat porte sur **17** actions pour un montant total prévisionnel d'investissement de 81 340 915 € répartis entre les partenaires de la manière suivante :

**Les maîtres d'ouvrage** pour un montant prévisionnel de **55 139 425 €**,

**La Région Normandie** pour un montant prévisionnel de **13 311 568 €** dont **6 939 310 € de FRADT**,

D'autres financements sont attendus (Département, État, Europe...). Ils sont estimés à **12 889 922 €**.

Les autres articles de la convention restent inchangés

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**Le Président de la Région  
Normandie**

**La Présidente de la CA  
du Cotentin**

**Hervé MORIN**

**Christèle CASTELEIN**